



Compte a l'etranger pour la retraite

Par **Expatco**, le **24/06/2013** à **19:15**

Bonjour

Je travail pour une entreprise etrangere , cette entreprise me preleveve 10% de mon salaire et rajoute elle 6% et elle place cette argent que je pourrais recuperer lors de mon depart a la retraite ou licenciement ou demission .

Cet argent doit il etre declarer en france et comment ?

Lors du rapatriement de cet argent sera t'il imposable vu qu'une partie est preleves sur mes salaire non imposable ?

Cordialement